

N° 97
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2014-2015

7 mai 2015

PROJET DE LOI

*autorisant la ratification de l'**accord** d'association entre
l'**Union européenne** et la **Communauté européenne de
l'énergie atomique** et leurs États membres, d'une part, et
l'**Ukraine**, d'autre part.*

(procédure accélérée)

*Le Sénat a adopté, en première lecture après
engagement de la procédure accélérée, le projet de loi
dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 365, 400 et 401 (2014-2015).

Article unique

Est autorisée la ratification de l'accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part (ensemble quarante-quatre annexes et trois protocoles), signé à Bruxelles les 21 mars et 27 juin 2014, et dont le texte est annexé à la présente loi⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 7 mai 2015.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 365 (2014-2015), Sénat.